

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

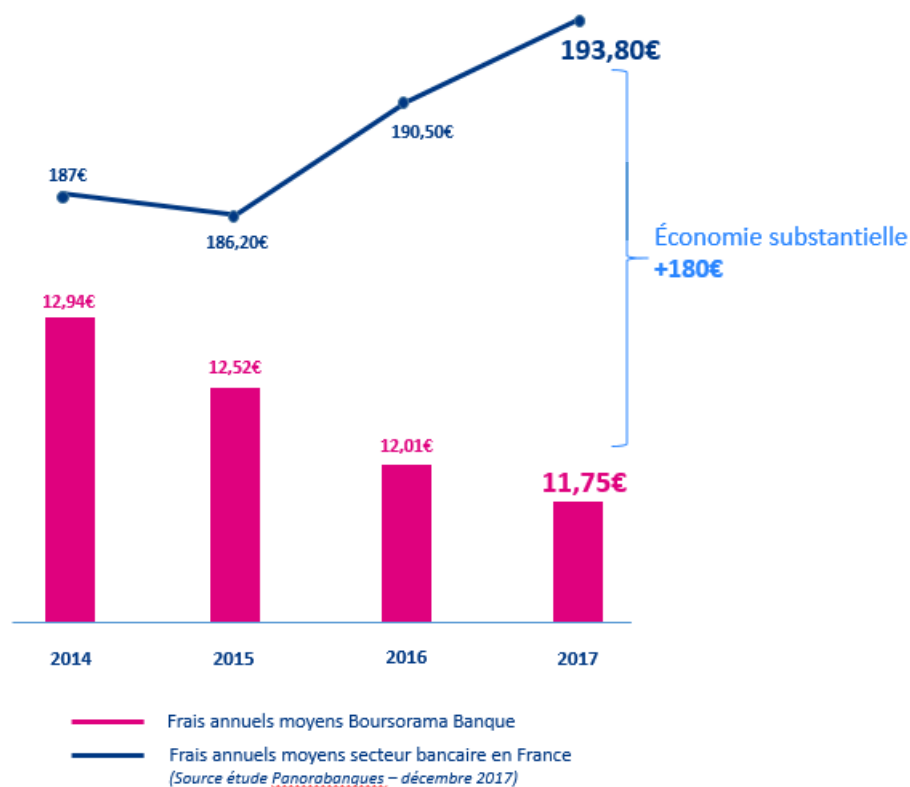
Boulogne-Billancourt, le 29 janvier 2018

LES CLIENTS DE BOURSORAMA BANQUE ONT EN MOYENNE PAYÉ 11,75 € DE FRAIS BANCAIRES EN 2017, EN BAISSÉ DE -2,2 % PAR RAPPORT À 2016

Chaque début d'année, les français reçoivent leurs relevés annuels de frais bancaires. Ce document, que chaque banque est légalement tenue d'envoyer à ses clients, récapitule l'ensemble des frais liés à la gestion de leurs comptes courants.

Estimés à 193,80€¹ en moyenne en 2017, les frais annuels bancaires ont augmenté de 3,6%¹ en France sur 3 ans, pendant que la moyenne des frais constatés chez Boursorama Banque a diminué de 10% sur la même période pour atteindre cette année 11,75€ (assurance moyens de paiement incluse). A noter que 59% des clients de Boursorama Banque n'ont payé aucuns frais en 2017.

Évolution des frais moyens annuels bancaires (2014 – 2017)

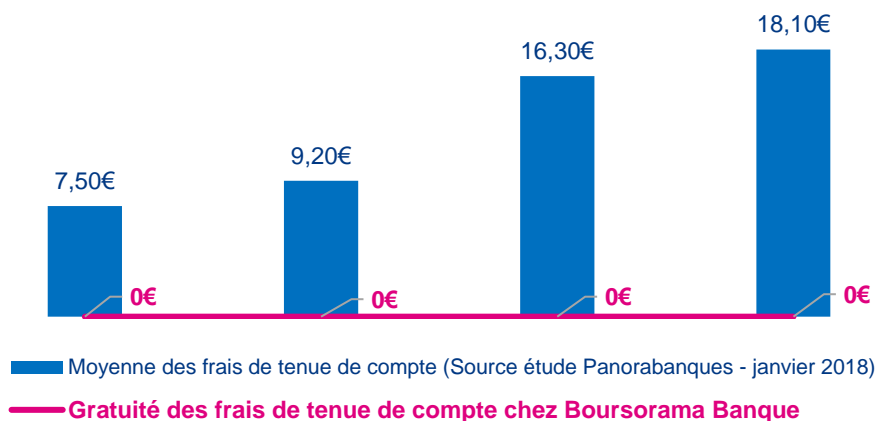


¹ Source Panorabanques – évolution des frais bancaires 2017-2018 – décembre 2017

Parmi les frais intégrés aux relevés de frais annuels :

- Les frais de tenue de compte, **gratuits** chez Boursorama Banque alors que la moyenne du secteur se situe à 18,90€
- La moyenne des frais sur incident, s'élève à **2,67€** par an et par client chez Boursorama Banque vs. 34€² en moyenne pour le secteur

Évolution des frais de tenue de compte en France 2014 - 2017



A propos de Boursorama

Boursorama, filiale du groupe Société Générale, est un acteur majeur de la banque en ligne en Europe.

En France, Boursorama est la banque en ligne de référence : plus de 1 200 000 clients font confiance à son offre bancaire innovante, simple, pas chère et sûre. Son portail, www.boursorama.com, est classé n°1 des sites nationaux d'information financière et économique en ligne.

Retrouvez l'actualité de Boursorama sur le site Internet : <http://groupe.boursorama.fr>

Contacts presse

Publicis Consultants

Stéphanie Tabouis

Tél : 06 03 84 05 03

stephanie.tabouis@consultants.publicis.fr

² Source – enquête menée par l'association «60 millions de consommateurs» et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) – octobre 2017